

Résolution du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand et Emmanuel Deonna: «Contre l'extrême précarisation: l'urgente régularisation».

RÉSOLUTION

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 4 juin 2020)

Au moins 76 000 personnes de nationalité étrangère vivent et travaillent en Suisse sans statut légal. D'entre elles, au moins 13 000 vivent et travaillent à Genève.

La grande majorité des milliers de personnes ayant besoin pour survivre d'une aide alimentaire telle que celle fournie par la Caravane de la solidarité et les organisations d'entraide, avec le soutien de la Ville de Genève, sont des travailleuses et des travailleurs sans statut légal. La pandémie les a rendues visibles, contre leur gré, mais par nécessité.

Leur situation, déjà précaire, s'est encore aggravée du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus: nombre d'entre elles ont perdu leur emploi, et la totalité de leurs revenus, alors même que leurs employeurs étaient tenus de continuer à les rétribuer. Elles se retrouvent dans l'incapacité non seulement de payer leur loyer, mais même de se nourrir et, pour celles qui en ont, de nourrir leurs enfants. Leur absence de statut les prive de tous les droits sociaux garantis aux autres travailleuses et travailleurs et les contraint à accepter n'importe quelles conditions de travail et n'importe quel salaire.

Ces personnes ne souhaitent qu'une chose: travailler légalement, remplir les obligations qui incombent à toutes celles qui disposent d'un statut légal, payer leurs cotisations sociales et le cas échéant des impôts, pouvoir signer un bail – bref: pouvoir vivre au grand jour.

La question de leur statut est donc centrale, et la régularisation de leur situation légale la condition préalable à leur sortie de la précarité et à leur émancipation de la nécessité de trouver jour après jour les moyens de survivre. L'opération Papyrus a ouvert une voie – il convient de la laisser ouverte, et de l'ouvrir plus grand encore: elle aboutira sans doute à quelque 3000 régularisations. Et donc, laissera au moins 10 000 personnes non régularisées, dont il est illusoire, et hypocrite, d'attendre qu'elles quitteront Genève et la Suisse pour la seule raison qu'elles n'y obtiendraient aucun autre statut que celui de n'en avoir aucun. Quitteraient-elles notre ville et notre pays qu'elles seraient d'ailleurs immédiatement remplacées par d'autres, plus précarisées encore.

En conséquence:

Le Conseil municipal exprime son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal («sans-papiers») vivant et

travaillant à Genève, et attend du Conseil administratif qu'il soutienne cette position, la relaie auprès du Conseil d'Etat et agisse dans toute la mesure de ses moyens pour qu'elle se traduise en décisions et en actes.

En outre, le Conseil municipal réaffirme l'importance des mesures d'urgence d'accompagnement pouvant appuyer la régularisation et l'insertion des travailleuses et travailleurs sans statut légal à court, moyen et long terme. Ainsi, le Conseil administratif, dans ses futures discussions avec les autres communes du canton ainsi qu'avec les autorités cantonales compétentes, mettra en avant l'inconditionnalité de la solidarité intercommunale dans la gestion de l'urgence sociale et le partage des charges.

Enfin, le Conseil administratif, avec l'appui des associations caritatives actives dans le domaine, s'emploiera à exiger une participation de la République et canton de Genève que ce soit en matière d'informations sociosanitaires pour les bénéficiaires, de ressources logistiques et financières ainsi que de prises en charge des personnes concernées quant à leur réinsertion professionnelle.